



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-04-2017-11

Date de convocation le 07/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 avril 2017

Le douze avril deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PÉAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme POLHER a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mr HILLOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : M. BAZIARD

OBJET : VOTE DES TAUX D IMPOTS LOCAUX 2017

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2017, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la CCLO a voté une taxe d'enlèvement d'ordure ménagère à hauteur de 10.05 % qui va impacter la fiscalité des ménages en 2017. Pour neutraliser cet impact sur les ménages, la CCLO a baissé son taux de taxe d'habitation et a majoré les attributions de compensation versée à la commune charge à la commune de décider de diminuer ou non ces taux de fiscalité en fonction.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite, pour la réalisation des projets 2017 et son équilibre, des rentrées fiscales à hauteur de 1 256 705 € déduction faite de la majoration des attributions de compensation versées par la CCLO au titre de la TEOM, fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

TAXES	Taux 2016 (Pour information)	BASES 2017	TAUX 2017 (Vote)	PRODUIT 2017
Habitation	6.64 %	1 029 000	5.14 %	52 891 €
Foncier Bâti	9.69 %	12 341 000	9.69 %	1 195 843 €
Foncier Non Bâti	18.89 %	54 600	14.60 %	7 972 €
TOTAL				1 256 705 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ